



Département du Rhône
Commune de Montrottier

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 28 AOUT 2023

Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 août 2023.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Adoption du dernier procès-verbal
- Envoi des invitations aux repas des aînés
- Prise de décisions sur colis de fin d'année
- Vote pour chèques cadeaux pour les personnes situation de handicap
- Forum des associations : participation du CCAS
- Demandes d'aides sociales
- Questions diverses

Ouverture de séance : 18h00.

Quorum atteint :

Délibérations n°CCAS-2023-11 et n°CCAS-2023-12 :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Etaients présents : Michel GOUGET, Bernard BOUCHET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Michel SECOND, Abderrahman YAACOULI.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Brigitte SECOND donne pouvoir à Madeleine POLLET.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 : Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

Monsieur le Président propose au CCAS :

- l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Demandes de subvention,
- le retrait d'un point inscrit à l'ordre du jour : Demandes d'aides sociales.

Les propositions susmentionnées sont approuvées à l'unanimité.

Repas des aînés 2023.

Le traiteur a été informé du choix du menu préalablement voté le 19 juin 2023.
Les invitations seront envoyées le 15 septembre pour un retour au plus tard le 06 octobre.
Le nombre définitif doit être confirmé au traiteur le 16 octobre.
Comme de coutume, le Comité Intersociétés a confirmé offrir l'apéritif.
L'association des Amis de St Martin a proposé d'animer ce repas.

Colis de fin d'année pour les personnes résidant en EHPAD.

Des demandes de devis ont été faites et sont en attente de réception, la commande finale sera effectuée après vote du CCAS lors de la prochaine réunion.

Délibération n°CCAS-2023-11

Attribution de chèques cadeaux aux personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président propose que le dispositif portant sur l'attribution de chèques cadeaux par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes en situation de handicap d'une valeur de 30 € par personne soit reconduit en 2023.

Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la reconduction du dispositif portant sur l'attribution de chèques cadeaux par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes en situation de handicap d'une valeur de 30 € par personne au titre de l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Délibération n°CCAS-2023-12

Subventions 2023 - Association Solidair-aidants Monts du Lyonnais.

Monsieur le Président informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale des demandes de subvention formulées.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de verser une subvention de 100 € au bénéfice de l'association Solidair-aidants Monts du Lyonnais.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le lundi 13 novembre 2023 à 18h00.

Le 31 août 2023,

Le Président,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lydie Laurent', is written over the text of the secretary's name.

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : **19 OCT. 2023**

Affiché le : **19 OCT. 2023**

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 28 AOUT 2023

Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

Néant



Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr